

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 713

Rubrik: Le point de vue de Gil Stauffer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 713 12 janvier 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

713

L'ère du soupçon

«L'éclaireur est propre dans ses paroles, ses pensées et ses actes», cet article de la loi scoutie inspire-t-il un puritanisme helvétique en quête d'une nouvelle vigueur? Les paroles... haro sur les dévoyés du vocabulaire, c'est simple et ça pose les procureurs au petit pied; les pensées... plus difficile, c'est bien vague et bien secret; les actes... restons pratiques: pourvu que ça ne se voit pas... c'est le vieux coup du «Blick» qu'on achète au kiosque, glissé pudiquement dans la «Neue Zürcher Zeitung». Bref, on en est plutôt à repeindre la façade, sans s'attaquer à ce que cachent les murs. N'empêche: l'offensive prend une certaine ampleur; il y a le coup sec de la police zurichoise contre «Blick», traditionnellement accueillant pour la publicité des prostituées; il y a le récent refus de telles «petites annonces» par la «Feuille officielle de la Ville de Berne», qui renonce, ce faisant, à de coquettes rentrées d'environ 300 000 francs par an (et déjà, moyennant quelques précautions juridico-rédactionnelles, certains concurrents locaux se déclarent prêts à prendre la relève...); et ce ne sont pas les seuls fronts ouverts à ce jour.

Mais jusqu'où iront les poursuites? Voici en tout cas les propriétaires d'un immeuble dont un certain nombre d'étages avaient été investis par des prostituées qui vont passer en justice à Zurich le 18 janvier prochain.

Ira-t-on jusqu'à reprendre le refrain de l'«Etat-souteneur» qui taxe les revenus de la prostitution? Et cela peut aller très loin. Berne, centre de salons plus ou moins discrets (400 prostituées recensées comme telles, selon de bonnes sources), en indique quelques-uns dans l'annuaire téléphonique: la rubrique «Massagen» y est accompagnée du renvoi

«siehe auch Salons» (voir aussi salons), que certains trouvent très clair.

Et les journaux qui publient des annonces de cœurs isolés en quête d'une âme sœur? Ira-t-on jusqu'à vérifier systématiquement les tenants et aboutissants des messages? «L'Illustré», par exemple, et sa rubrique «La ligne du cœur». Pour vingt francs, prix de faveur, des petits textes sont publiés là dans un délai de quatre à cinq semaines. A y regarder de plus près, on reste stupéfait du succès que rencontre l'hebdomadaire romand auprès des Mauriciennes. Voyez les deux dernières éditions 1983 et le premier numéro 1984, 97 annonces, dont 52 femmes, et parmi elles 23 Mauriciennes, entre 18 et 36 ans, qui cherchent un compagnon suisse. Encore une réussite du marketing Ringier, jusque dans cette île francophone située à l'est de Madagascar et néanmoins membre du Commonwealth. Honni soit qui mal y pense. Mais voici l'ère du soupçon et de l'hypocrisie.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Escalade

La Fédération française de la montagne (FFM), organisme faitier, interroge ses membres par le biais de revues spécialisées: faut-il, ou ne faut-il pas, que la FFM organise des compétitions d'escalade? Voilà.

Même la montagne...

On aura tout vu.

Le seul fait que la question soit posée montre à quel point de dégradation conduisent le professionnalisme sportif et les menées publicitaires. Tout cela est immonde.

Il est donc urgent que les associations d'alpinistes — en Suisse, le Club alpin — s'opposent sans réserve à l'idée même de compétitions d'escalade et

SUITE ET FIN AU VERSO

Escalade

condamnent définitivement tout projet qui en prendrait le chemin.

C'est urgent. Parce que des armées de «sponsors» ne rêvent déjà plus que de compétitions qui leur permettraient, télévision aidant, de fourguer leurs produits (dont les prix sont généralement ignominieusement surfaits) à des masses ébahies. Ils trouveraient d'ailleurs sans peine les jeunes débiles prêts, pour trois sucres et une gourde de renommée, à gesticuler sous leurs couleurs.

Il ne s'agit pas de préserver la montagne. Pas même un quelconque idéal. Mais de s'opposer à des requins puants traînant dans le sillage des «maquereaux des cimes blanches», comme dit Chappaz.

Quant aux petits cons, partisans des compétitions d'escalade, je leur souhaite chrétiennement de s'étrangler dans leurs cordes. **G. S.**

COURRIER

Pas d'évêque à Genève

Etrange, le texte que vous publiez dans votre numéro 710 sous le titre «Le temps des passions». A le lire, on a l'impression que son rédacteur ne connaît bien ni Genève, ni la Suisse, ni le problème dont il parle. On attendait mieux d'un organe qui se veut volontiers redresseur de torts et se montre souvent sévère.

Ainsi, votre journal pense que l'opinion des protestants en la matière relève ou du préjugé, ou de la mauvaise foi, et serait le produit de «la frange la plus réactionnaire de l'Eglise protestante». Cette dernière expression, d'ailleurs, la suppose presque tout entière de ce bord-là, par contraste peut-être avec le catholicisme, si progressiste comme on sait! Voir, à ce propos, le vote récent, en Valais, qui a balayé la loi scolaire qui aurait enfin fait droit, dans une certaine mesure en tout cas, en matière de

liberté religieuse à l'école, à la minorité protestante...

Quant à la position officielle de l'Eglise nationale protestante de Genève, vous la jugez simplement «ahurissante». Pourquoi? L'avez-vous lue attentivement?

Vous dites que la discussion du problème «concerne la seule structure de l'Eglise catholique». Vous savez pourtant que la Constitution fédérale, dans son article 50, met comme condition à l'érection de tout nouvel évêché l'approbation de la Confédération. De plus, Mgr Mamie a demandé à l'Eglise protestante de Genève son avis. Etait-ce pure forme? ou voulait-on une réponse sérieuse? Après tout, dans ce difficile problème des ministères, qui sépare si profondément l'Eglise romaine et les Eglises réformées, les catholiques, s'ils sont vraiment œcuméniques, devraient être reconnaissants au Consistoire de l'Eglise protestante, par sa déclaration claire, de les inviter à réfléchir à l'obstacle n° 1 à l'unité de l'Eglise, c'est-à-dire à l'ambiguïté de leur gouvernement spirituel inextricablement lié à l'Etat du Vatican. Et ce qu'on pourrait attendre d'un organe comme le vôtre, dit de gauche, c'est que dans un tel sujet il défende la démocratie en se souvenant que la gauche, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, jugeait avec raison inacceptable la présence d'un nonce apostolique à Berne. Elle ne voulait pas ouvrir la porte aux intrigues vaticanes. Elle ne voulait pas non plus favoriser une Eglise particulière. Elle voyait juste. Et on a eu tort, dans les années vingt, de laisser faire Motta. Mais si on ne peut pas changer le passé, il serait bénéfique de voir le fond du problème qui nous occupe où il est, et non de le régler en quelques phrases où l'indigence de l'information le dispute à la malveillance. Quant à l'Eglise «sûre d'elle-même» que vous évoquez en fin d'article, le protestant que je suis ne peut la reconnaître que dans l'Eglise catholique romaine, qui ne l'a que trop été tout au long de son histoire. Une Eglise réformée véritable ne peut être sûre que de la Parole de Dieu. **G. Mützenberg**

Réd. CQFD.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pas seulement le pétrole, mais aussi l'électricité

Le 21 novembre 1983, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'ASPEA (Association suisse pour l'énergie atomique), M. Edouard Kiener, chef de l'Office fédéral de l'énergie, a affirmé qu'il ne fallait pas mettre les économies d'énergie en concurrence avec la production d'énergie. Qu'est-ce à dire?

Notre société est, pour l'instant encore tout au moins, victime du mythe de l'expansion économique: il faut produire le plus possible de n'importe quoi, pourvu que cela se vende. Si la demande du n'importe quoi est en hausse, il faut produire davantage. Si la demande menace ensuite de diminuer, on est contraint de la stimuler pour utiliser à fond la capacité de production qui a été mise en place. Lorsqu'on n'arrive pas à redresser cette demande du n'importe quoi, ça chagrine les économistes, car des investissements sont mal rentabilisés, sans parler du fait que des places de travail sont supprimées et des braves travailleurs, si possible étrangers, renvoyés chez eux. De suggérer dans un tel contexte qu'il faut restreindre la consommation de quoi que ce soit est blasphématoire.

CONTRADICTION MAJEURE

Dans le domaine de l'énergie, on est un peu embêté. En effet, pour des raisons extérieures à l'aberrant système économique dans lequel nous avons réussi à nous embourber, il est devenu nécessaire de tenir un discours favorable aux économies d'énergie. Mais ce discours est en parfaite contradiction avec le discours économique dominant, qui pousse à la construction de plus en plus de centrales de production en vertu de l'acte de foi que la consommation du n'importe quoi «électricité» doit, elle aussi, toujours augmenter. Il résulte de cette contradiction que M. Kiener est obligé de se livrer à un numéro de trapèze pour